

COMMUNIQUE DE PRESSE

Culture veveysane : Pourquoi cette mise au pilori de Nestlé ?

(9.02.2018) Le PLR souhaite obtenir des informations fondées et officielles de la Ville de Vevey sur la baisse du soutien de Nestlé à une partie de la culture veveysane avant de se prononcer sur le procès d'intention prêté à la multinationale par certains milieux et les médias suisses. C'est aussi l'occasion pour le PLR de dénoncer le moratoire imposé pour les constructions en ville de Vevey !

La société Nestlé aurait diminué ses subventions à la culture veveysane. C'est la presse qui le dit, car la multinationale n'a pas publié de communiqué à ce sujet. Si tel est le cas, il s'agit bien d'une fuite de l'autorité communale, de son administration ou de l'association « Images Vevey » car officiellement, rien n'est publié.

L'effervescence médiatique est manifeste autour de cette affaire. Selon Le Temps, « Nestlé justifie ses décisions dans le seul but de garantir une allocation prudente de ses ressources ». Or, rien ne dit que seule la culture veveysane est touchée par ces restrictions budgétaires. Nous aimerions également savoir si d'autres domaines, à Vevey ou ailleurs en Suisse, ne sont pas également touchés ? Rappelons tout de même que le mécénat est libre de toutes règles si ce n'est celles attendues de la bienséance et du savoir vivre.

Les attaques et le lynchage de Nestlé est chose commune dans certains milieux culturels et politiques pour lesquels « il s'agit de profiter de l'autre et de ne jamais s'abaisser à dire sa reconnaissance ». Dans le cas de figure qui nous occupe, la preuve n'est pas faite qu'il puisse s'agir de mesures de rétorsion suite au gel par moratoire d'un projet de construction pour Nestlé.

Le PLR condamne les accusations non fondées à ce jour contre la société Nestlé et reste dans l'attente des informations qui ne manqueront pas d'être données officiellement par la Municipalité de Vevey ou pour le moins, le PLR présume qu'il en sera ainsi.

En revanche, le PLR réaffirme avec force son opposition au moratoire (zones réservées) que veut imposer la Municipalité de Vevey et qui doit encore être débattue au Conseil communal concernant les constructions à Vevey. Précisons d'emblée que Nestlé n'est pas le seul propriétaire touché par cette mesure. Cette restriction est vraisemblablement disproportionnée compte tenu des effets attendus et pas forcément conforme aux dispositions décidées récemment par le Grand Conseil en matière d'aménagement du territoire. Les investissements prévus et consentis pour le bien de l'économie veveysane doivent être encouragés et non freinés par des mesures chicanières.

Pour toutes questions et complément d'information :

Philippe Herminjard, Président 079 390 66 11
Anna Iammartino-Sica, Vice-présidente 078 601 35 61